Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 6. Juin 1894.

La mitrailleuse Maxim dans notre cavalerie,

par le lieutenant-colonel WILLDBOLZ, instructeur de cavalerie.

La presse quotidienne s'est beaucoup occupée ces derniers temps du projet d'introduction de mitrailleuses Maxim dans notre cavalerie. L'examen de cette question par les journaux spéciaux paraît désirable, car les quelques notices publiées jusqu'ici ne sont guère de nature à éclairer le sujet sous toutes ses faces et à permettre une opinion.

C'est au mois de janvier 1888, dans la première réunion générale des officiers de cavalerie suisse, que pour la première fois l'instructeur-chef de la cavalerie manifesta l'intention de renforcer la puissance de combat de notre cavalerie par l'adjonction de mitrailleuses. A l'étranger, l'Angleterre seule s'était jusqu'alors occupée de mitrailleuses de cavalerie.

L'idée fut accueillie avec faveur par nos officiers unanimes, car chacun comprenait la nécessité de compenser par un moyen quelconque notre faiblesse soit comme nombre soit comme qualité; et chacun avait le sentiment, qu'étant donné nos circonstances et notre terrain, notre cavalerie devait, en partie, baser sa tactique sur un emploi plus développé de sa puissance de feu.

Le projet officiel concernant l'introduction de mitrailleuses dans la cavalerie (février 1888) se fondait, en substance, sur les motifs suivants :

I. Notre cavalerie est la première troupe qui entre en contact avec l'ennemi; l'issue des premières rencontres à la frontière exerce un effet moral considérable sur la nation et sur l'armée.

II. De là, le devoir pour les autorités de faire tout ce qui peut contribuer à la valeur de notre cavalerie en songeant à l'issue que doit avoir le combat contre la cavalerie ennemie.

III. Notre cavalerie, par ses forces et son instruction, n'est guère en état de soutenir un combat de cavalerie en bataille rangée contre les masses montées ennemies.